



FICHE D'ARRÊT

Cour de cassation, criminelle, Chambre
criminelle, 30 novembre 2010, 10-
80.707

FAITS : Un accident de la circulation a eu lieu coûtant

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document

l'appelante vivaient ensemble, depuis quatre ans environ, au domicile du premier et que, s'il existait une liaison amoureuse entre eux, il n'est pas établi qu'ils mettaient en commun leurs revenus ni qu'il existait entre eux une communauté d'intérêt sur le plan économique.

La cour d'appel exclu alors l'existence d'un concubinage entre la victime et l'appelante.

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document

